

SECTION III

NON-APPLICATION DES TAUX DU TARIF NPF

22. Les codes suivants de l'annexe II sont modifiés par adjonction du symbole « S/O » dans la colonne « Catégorie d'échelonnement NPF » :

0006, 0007, 0008, 0009, 0011, 0012, 0013 et 0014.

Schedules II to IV

Annexes II à IV